

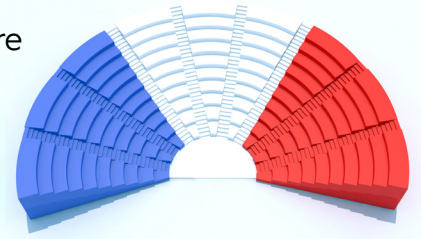
# Loi anti-démembrement d'EDF

## Le Sénat adopte le projet en 2<sup>e</sup> lecture

Le 24 janvier, le Sénat a approuvé en seconde lecture le projet de loi de Philippe BRUN. Pour rappel, au plus fort de la crise énergétique, ce député socialiste avait déposé, en décembre 2022, un texte invoquant la nationalisation d'EDF.

Depuis, EDF a subi son OPAS. L'entreprise a ainsi été étatisée avec un actionnaire unique 100 % État en expropriant notamment ses actionnaires salariés.

Le bras de fer continue avec un **nouveau passage à l'Assemblée nationale le 29 février prochain**. Le texte pourrait être définitivement adopté contre l'avis du gouvernement.



### LE PROJET DE LOI APPROUVÉ PAR LES SÉNATEURS EN 4 POINTS :

#### 1. Demande qu'Enedis et RTE soient détenue en totalité par EDF

Il s'agit de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L.111-52 du code de l'énergie afin qu'EDF détienne en totalité le capital de la société gestionnaire des réseaux publics de distribution. L'objectif est bien **de sanctuariser Enedis au capital d'EDF et empêcher un Hercule bis**.

Lors des débats, il a été question également de la détention de RTE par EDF. Cela supposerait de racheter les parts à la Caisse des dépôts et consignations pour près de 10 Mrds €. Il va sans dire que le gouvernement est contre ce projet dans l'état actuel des finances publiques et de la dette du groupe de près de 65 Mrds €. À ce motif économique s'ajoute l'argument de la non-conformité au droit de la concurrence européenne à la suite de l'ouverture des marchés de 1996. Le statut de RTE actuellement une ITO devrait être modifié.

**Au vu des débats, on peut légitimement s'inquiéter lorsqu'il est question de laisser faire le marché et donc potentiellement se départir des filiales les moins rentables. Qu'est-ce que la « rentabilité » lorsqu'il s'agit de financer les investissements de la transition énergétique pour plusieurs centaines de milliards d'euros dans le développement des réseaux ou la construction de nouveaux actifs de production ? La prévision d'une production de plus en plus décentralisée et individualisée ne gomme pas ces besoins financiers que seul un pôle public de l'énergie a la capacité de mettre en œuvre. Il s'agit bel et bien d'éviter de socialiser les dettes et de privatiser les profits.**

#### 2. Permettre aux salariés et anciens salariés d'EDF de détenir du capital de l'entreprise

Il est également proposé dans le texte le retour de l'actionnariat salarié. Il suppose d'ouvrir au minimum 2 % du capital d'EDF à ses salariés et anciens salariés. Une disposition qui « va trop loin » selon Bruno LE MAIRE, qui a reproché aux sénateurs « d'empiéter sur la liberté des salariés de placer leur argent ».

**FO Énergie estime que chacun est en mesure de décider s'il souhaite ou non investir dans son entreprise et non pas d'y être « obligé ». Il s'agit surtout de permettre aux anciens actionnaires expropriés de retrouver une partie de leur épargne au montant de 12 €/action (montant de l'action au moment de l'OPAS dont l'évaluation n'a convaincu personne) et forcément cela coince, car c'est près de 1 Mrd € à sortir du portefeuille de l'État...**

Mais le texte va plus loin avec la notion de partage de la valeur où pour finir **l'État serait minoré jusqu'à 10 % du capital social de l'entreprise au profit des salariés et anciens salariés de l'entreprise**. Le partage de la valeur tant défendu dans la loi PACTE est ainsi au cœur du sujet. D'autant que la prochaine loi PACTE II portant un volet sur la participation et la taxation devrait être présentée au conseil des ministres au cours du 1<sup>er</sup> semestre de cette année...

### 3. Rétablir l'extension des TRVE aux TPE et petites communes

Il s'agit d'étendre les TRVe aux petites entreprises, notamment aux agriculteurs, et aux petites communes. Cette mesure est certes déjà prévue dans un autre projet de loi «souveraineté énergétique» qui sera présenté au conseil des ministres de début février. Seulement, sa mise en œuvre est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les sénateurs demandent d'avancer le dispositif à août 2024.

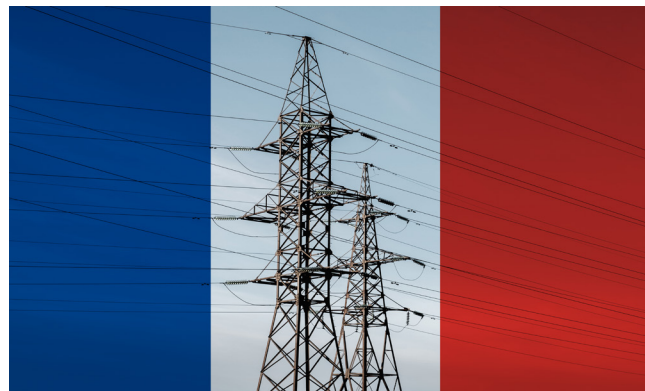
**Le déplafonnement de 36 kVA ne peut attendre cette échéance, car nombre de PME ont contractualisé des contrats à des tarifs prohibitifs insoutenables. Les offres de marché ont certes, pour le moment, baissé, mais elles sont par nature soumises à la volatilité des prix du marché conçue pour financer traders et concurrence. La concurrence, il faut le rappeler, n'a pas fait évoluer la technologie ni baisser les factures.**

La garantie d'un prix juste fixé en fonction des coûts de production permettra d'assurer la continuité de ces entreprises et leur compétitivité. Aujourd'hui près de 15 millions de personnes sont en situation de précarité énergétique et le processus n'est pas près de s'arranger avec l'augmentation de la TICFE sur les factures. La politique de sobriété ne compensera probablement pas la fin du bouclier tarifaire pour des milliers de foyers et d'entreprises...

### 4. Remplacer les contraintes sur l'entreprise par une logique d'objectifs prévue dans la loi et déclinée dans une convention décennale

La majorité sénatoriale de la droite et du centre a également approuvé la création d'un «contrat décennal» liant l'entreprise à l'État, réactualisé tous les trois ans et censé déterminer les objectifs d'EDF en matière :

- De trajectoire financière,
- D'investissements,
- De décarbonation de la production d'électricité,
- De maîtrise des prix pour les ménages et pour les entreprises,
- D'adaptation des capacités de production à l'évolution de la demande d'électricité



**Cette partie du texte est en phase avec la nouvelle raison d'être du groupe souhaitée par les parlementaires en faisant d'EDF une société d'intérêt national. Ceci prend tout son sens, car cela reviendrait à placer l'énergie comme un bien essentiel et vital pour sa population. On rendrait EDF aux Français à un moment où le secteur doit réinvestir lourdement pour assurer la transition énergétique décarbonée du pays.**

**Le Pôle Public de l'Énergie Décarbonée défendu par FO Énergie trouve un écho plus que favorable à ce projet.**